

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1916

1<sup>er</sup> juillet 2016

### SOMMAIRE

Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	91926	Highstreet V PropCo V S.à r.l. ....	91944
Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	91928	H.I.G. Luxembourg Holdings 68 S.à.r.l. ....	91963
Albatros S.à r.l. ....	91928	Holgoun International S.à r.l. ....	91946
Alpha UMi International S.A. ....	91928	Holinger AG ....	91946
Alpha UMi International S.A. ....	91929	Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie ....	91944
Alpha UMi International S.A. ....	91929	Kerta S.à r.l. ....	91963
Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l. ....	91940	Kobo Europe S.A. ....	91949
Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l. ....	91941	Optime Investment S.à r.l. ....	91955
Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l. ....	91941	Société Civile Immobilière Sauerberg I ....	91968
ECV Services S.à r.l. ....	91941	STREAM Real Estate S.A. ....	91939
Elevation S.A. ....	91942	Stryker Luxembourg S.à r.l. ....	91939
FFE Intellectual Property Management SA ....	91942	Sunfin International S.A. ....	91939
Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l. ....	91942	TARENO (Luxembourg) S.A. ....	91929
Galway I S.à r.l. ....	91943	Tar Heel Trading International S.à r.l. ....	91940
GeniRise Capital S.A. ....	91943	TD Bank International S.A. ....	91929
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l. ....	91943	Techmedicolux ....	91930
Global Bond Series I, S.A. ....	91943	Temco Euroclean Luxembourg ....	91934
Hefesto S.A. ....	91944	Tim Hortons International S.A. ....	91935
Hellange S.A. ....	91944	Triton Debt Opportunities S.C.A. ....	91936
Highstreet V PropCo II S.à r.l. ....	91944	T'Scheier SA ....	91940
		Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. ....	91922
		Willerfunds Management Company S.A. ....	91922
		YALTA PBH s.à r.l. ....	91922
		Zaza S.à r.l. ....	91925

**Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.227.963,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

—  
Veuillez noter les nouvelles adresses professionnelles des associés mentionnés ci-dessous, valable à partir du 20 avril 2016:

- Monsieur Charles-Henri Filippi, ayant son adresse au 13, place du Panthéon, 75005 Paris, France;
- Madame Sophie Château, ayant son adresse au 3, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris, France;
- Monsieur Aymeric Plassard, ayant son adresse au 36, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, France;
- Monsieur Benjamin Teszner, ayant son adresse au 171, rue de la Pompe, 75116 Paris, France;
- Monsieur Nicolas Teboul, ayant son adresse au 12, rue Moreau Vauthier, 92100, Boulogne Billancourt, France;
- Monsieur Jérôme Louvet, ayant son adresse au 43, rue Cler, 75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

*Pour la Société*

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

*Gérant B*

Référence de publication: 2016096519/22.

(160066192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Willerfunds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.561.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2016*

Les mandats ci-dessous ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- Mr. Michael HOBSON, résidant professionnellement au 4 Buckingham Place, SW1E6H London, en tant que président;
- Mr. Charles SCHLESSER, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- Mr. Alberto MANDIC, résidant professionnellement au 23 avenue de Beau-Séjour, CH-1206 Genève, en tant qu'administrateur;
- Mr. Gaetano Riccardo ZANON, résidant professionnellement au 18 rue Charles-Galland, CH-1211 Genève 12, en tant qu'administrateur;
- Mr. Yvon Alex LAURET, résidant professionnellement au 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, en tant qu'administrateur; et
- Ernst & Young, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce est des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2016096526/23.

(160065697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**YALTA PBH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 205.512.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le six avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Bruno GIBERT, dirigeant de sociétés, né à Lyon (France) le 18 mars 1961, demeurant à F-92500 Rueil Malmaison, 3 bis, avenue Delille,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 mars 2016, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

La société a également pour objet tous conseils, organisations, études en matière d'informatique et de traitement de tous travaux sur ordinateurs ainsi que la vente de matériel ou de logiciels informatiques.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "YALTA PBH s. à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euros (€ 1.240.000.-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Bruno GIBERT, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport de six cents (600) actions de la société par actions simplifiée de droit français «DIESE FINANCE», avec siège social à F-69009 Lyon, 24, avenue René Cassin, inscrite au R.C.S. de Lyon (France) sous le numéro 352 043 186, détenues par Monsieur Bruno GIBERT.

Il est certifié au notaire soussigné de l'évaluation desdites actions apportées par:

- un bilan établi en date du 30 novembre 2015, signé par le Président de ladite société «DIESE FINANCE» et par la société à responsabilité limitée de droit français «BECOM EXPERTISE ET AUDIT», avec siège à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 18, rue Saint-Vincent;

- un courrier émanant de la société de droit français «In Extenso Finance & Transmission SAS», Membre de Deloitte, c/o Monsieur Alain WOLFF, Associé, Directeur de Mission, avec siège à F-75008 Paris, 57, avenue Franklin D. Roosevelt.

Il résulte encore:

a) d'une attestation signée par le Président de la société «DIESE FINANCE» et datée du 17 janvier 2016 que les actions apportées ne sont pas gagées et peuvent faire librement l'objet du présent apport;

b) du procès-verbal de la réunion des associés de la prédite société «DIESE FINANCE» tenue en date du 15 janvier 2016, que le susdit apport d'actions a fait l'objet d'un agrément préalable desdits associés, conformément à l'article 11 des statuts de la société «DIESE FINANCE».

Les prédicts bilan, courrier, attestation et procès-verbal, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Le comparant fera son affaire personnelle de l'accomplissement des formalités éventuelles à accomplir à l'étranger à la suite de l'apport objet du présent acte.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- La société à responsabilité limitée «ECCA», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089 est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096529/155.

(160066152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

### **Zaza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 1B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.377.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à.r.l.  
19, rue de la Gare  
L-3237 BETTEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2016096531/13.

(160066107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Advent Diamond (Cayman) Limited", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda HARROCH, employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 13 April 2016.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 18 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 1<sup>st</sup> April 2010, number 695, page 33324. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 October 2013, published in the Mémorial C dated 09 December 2013, number 3121.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) class G shares, having a par value of one British pound (GBP 1.00) each, held by Advent Diamond (Cayman) Limited (referred to as the "Repurchased Shares").

*Second resolution*

The sole shareholder decides to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of one hundred and four thousand three hundred and forty-seven British pounds (GBP 104,347.00), so as to bring it from its present amount of seven hundred and thirty thousand four hundred and twenty-nine British pounds (GBP 730,429.00) down to six hundred and twenty-six thousand eighty-two British pounds (GBP 626,082.00), by cancellation of the Repurchased Shares.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at six hundred and twenty-six thousand eighty-two British pounds (GBP 626,082.00), represented by (i) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class A (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class B (the "Class B Ordinary Shares"), (iii) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class C (the "Class C Ordinary Shares"), (iv) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class D (the "Class D Ordinary Shares"), (v) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class E (the "Class E Ordinary Shares") and (vi) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class F (the "Class F Ordinary Shares"), each share having a par value of one Sterling pound (GBP 1.-)."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Diamond (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC 237263 et dont le siège social est au c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, employée, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 13 avril 2016.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.517, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, dont les statuts ont été publiés le 1<sup>er</sup> avril 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 695 page 33324. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susnommé en vertu d'un acte daté du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C du 09 décembre 2013, numéro 3121.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique prend connaissance et approuve le rachat par la Société de cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) Parts Sociales de Classe G, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1.00), détenues par Advent Diamond (Cayman) Limited (les "Parts Sociales Rachetées").

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide par conséquent de réduire le capital social d'un montant de cent quatre mille trois cent quarante-sept Livres sterling (GBP 104.347,00) afin de le réduire de son montant actuel de sept-cent trente mille quatre cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 730.429,00) jusqu'à six cent vingt-six mille quatre-vingt-deux Livres sterling (GBP 626.082,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent vingt-six mille quatre-vingt-deux Livres sterling (GBP 626.082,00) représenté par (i) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), (ii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), (iii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), (iv) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), (v) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») et (vi) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1.00) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 avril 2016. Relation: EAC/2016/9171. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016096565/111.

(160066944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096566/10.

(160067212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Albatros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.418.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 17 mars 2016 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée prend note de la démission comme Gérant de Monsieur Nogales Arangez Francisco Javier avec effet au 17 mars 2016.

2. L'Assemblée décide de diminuer le nombre actuel des Gérants de 5 à 3.

3. L'Assemblée confirme le mandat de Gérant de Monsieur Olivier Buscherman, demeurant au 44, Avenida Mendez Alvaro, E-28045 Madrid, Espagne, coopté par le Conseil de Gérance tenu en date du 17 mars 2016, en remplacement du mandat de Gérant de Monsieur Javier Nogales démissionnaire.

Après ces changements, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Antonio de la Torres Diaz, Gérant, catégorie A

- M. Olivier Buscherman, Gérant, catégorie B

- M. Claude Weber, Gérant, catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096568/23.

(160066813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.962.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet au 31 mars 2016

Luxembourg, le 11 avril 2016.

CONCILIUM S.à r.l

Représenté par Christian Bühlmann

Référence de publication: 2016096570/12.

(160066974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---



**Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 131.962.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société Alpha Umi International S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Dallüge Alexandra.

Référence de publication: 2016096571/10.

(160066974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 131.962.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société Alpha Umi International S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Carnevale Alvaro.

Référence de publication: 2016096573/10.

(160066974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**TD Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 78.729.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 9 Mars 2016 et de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 09 Mars 2016, il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Nicholas Legge né le 01/11/1972 à Wordsley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 46a avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 Juillet 2015 en tant qu'administrateur de la Société («Administrateur»).

- La nomination de Monsieur James Wilson né le 02/02/1969 à Arbroath, Scotland, ayant son adresse professionnelle au Exchange Court, Duncombe Street LSI 4AX Leeds, Royaume-Uni, avec effet au 26 Janvier 2016 en tant qu'administrateur non exécutif de la Société («Non-Executive Director») pour une période de 2 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2016.

TD Bank International S.A.

Signature

Référence de publication: 2016096469/21.

(160065914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 107.055.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions du 20 avril 2016, a nommé comme réviseur d'entreprises:

- MAZARS LUXEMBOURG, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B159962.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

*Pour TARENO (Luxembourg) S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2016096468/15.

(160066138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Techmedicolux, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 5, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 205.493.

---

**STATUTS**

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois d'avril,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Denis HAAGEN, sans état particulier, demeurant au 5, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «TECHMEDICOLUX» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2.** La Société a pour objet principal la représentation commerciale et la distribution commerciale auprès d'une clientèle professionnelle, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de tous produits, appareils et matériels professionnels dans le domaine médical et paramédical, pour le compte de fabricants ou d'autres distributeurs, et sans réaliser elle-même d'opérations d'achat-revente. Dans le cadre de cette représentation et distribution commerciales, la Société pourra apporter un soutien clinique concernant les produits, appareils et matériels, sans que cela n'implique toutefois d'interventions d'installation, de pose ou de réparation ni d'interventions de nature médicale ou paramédicale.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de capitaux ou de personnes ayant une activité en lien avec l'objet principal de la Société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de droits de propriété intellectuelle et licences en lien avec l'objet principal de la Société.

En conformité avec la Loi et dans les limites qu'elle circonscrit, la Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés (ou à tous tiers pour le bénéfice de telles sociétés) dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre du placement de ses liquidités, la Société pourra acquérir tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que transférer par vente, échange ou par tout autre moyen.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou de tout instrument non-convertible, et de titres de créance.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, tant principal que secondaire.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions fixées à l'article 7 des statuts, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi pour les sociétés à responsabilité limitée, sinon pour les sociétés anonymes, et par l'article 10 des statuts, racheter ses propres parts sociales.

## Titre III. Assemblée générale des associés

**Art. 7.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance soit par le gérant unique, le cas échéant, soit par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire impérative contenue dans la Loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 9.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 10.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%)

du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui n'a/n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts, qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

**Art. 12.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email. Un gérant pourra représenter plus d'un gérant.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président ou, en l'absence de nomination d'un tel président permanent, par le président pro tempore qui a présidé la réunion, ou par le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, ou le cas échéant du gérant unique.

Le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature du gérant unique le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

**Art. 16.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### **Titre V. Année comptable - Comptes annuels**

**Art. 17.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

**Art. 18.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, prépare les comptes annuels et un rapport de gestion sur les opérations de la Société au cours de l'exercice. Ces documents sont mis à la disposition des

associés au siège social de la Société, le cas échéant ensemble avec le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes ou du réviseur d'entreprises agréé s'il a été procédé à de telles nominations conformément à l'article 20 des statuts.

#### **Titre VI. Dividendes - Dividendes Intérimaires**

**Art. 19.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance ou du gérant unique, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels, en statuant sur toute décision de distribution aux conditions fixées à l'article 7 des statuts.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice suffisant, y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts, dans les deux mois suivant la date à laquelle a été arrêté l'état comptable intermédiaire visé ci-dessus, et
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre VII. Surveillance de la Société**

**Art. 20.** Les opérations de la Société pourront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être associés. L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts de la Société, procédera le cas échéant à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction.

Un réviseur d'entreprises agréé pourra être nommé en lieu et place du/des commissaire(s) aux comptes et devra l'être dès lors que l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre du commerce et des sociétés, la comptabilité, les comptes annuels des sociétés et modifiant d'autres dispositions légales, telle qu'amendée, n'est pas applicable.

#### **Titre VIII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s), le tout en statuant aux conditions fixées à l'article 7 des statuts.

#### **Titre IX. Loi applicable**

**Art. 22.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la Loi.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre de l'année 2016.

##### *Souscription et Paiement*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par Monsieur Denis HAAGEN, prénommé, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Résolutions de l'assemblée générale des associés*

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
3. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Denis HAAGEN, né le 8 janvier 1974 à Nancy (France), demeurant au 5, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Haagen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 avril 2016. 2LAC/2016/8101. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096470/224.

(160065617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Temco Euroclean Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 164.421.

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société privée à responsabilité limitée de droit belge TEMCO EUROPE HOLDINGS, ayant son siège social au 55L, boulevard International, B-1070 Anderlecht (Bruxelles), Belgique, enregistrée sous le numéro 0826.092.382,

ici représentée par Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 29 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'elle est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TEMCO EUROCLEAN LUXEMBOURG, ayant son siège social au 25, rue des Scillas, L-2529 Howald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 164.421, constituée suivant acte de Maître Henri HELLICKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, sous le numéro 3050 du 13 décembre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 mai 2014 (avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1943 du 24 juillet 2014 (ci-après la «Société»).

II. Que l'Associé Unique détient cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

III. Que l'Associé Unique souhaite adopter des résolutions en relation avec l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Décision de transférer le siège social du 25, rue des Scillas, L-2529 Howald au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

3. Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 août, au lieu du 30 septembre de chaque année; décision que l'année social en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2015 se terminera le 31 août 2016.

4. Décision de modifier les articles 13 et 14 des statuts de la Société pour désormais leur donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et finit le 31 août de l'année suivante.»

« **Art. 14.** Chaque année, le 31 août, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»; et

5. Divers.

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 25, rue des Scillas, L-2529 Howald au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 août, au lieu du 30 septembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2015 se terminera le 31 août 2016.

*Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède l'Associé Unique décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts de la Société pour désormais leur donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et finit le 31 août de l'année suivante.»

« **Art. 14.** Chaque année, le 31 août, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. Mais et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 avril 2016. 2LAC/2016/8104. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096471/68.

(160065979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Tim Hortons International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.357.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la société en date du 20 avril 2016:

1. Mme. Karen Tyler a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société, avec effet au 17 février 2016;

2. M. Lucas Muniz a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société, avec effet au 19 avril 2016;

3. Mme. Jill Michaelle Granat, née le 3 août 1965, à Miami, en Floride, aux États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, FL 33126, États-Unis d'Amérique, a été nommée en tant que nouveau administrateur de catégorie A de la société, avec effet au 17 février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la société qui sera tenue en 2021; et

4. M. Sami Siddiqui, né le 11 février 1985 à Sacramento, en Californie, aux États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 226 Wyecroft Road, Oakville, Ontario, L6K 3X7, Canada, a été nommé en tant que nouveau administrateur de catégorie A de la société, avec effet au 19 avril 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la société qui sera tenue en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096458/24.

(160066139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

In the year two thousand sixteen, on the eleventh day of March,  
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr. Thomas Sonnenberg, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of Triton Debt Opportunities Holding S.à r.l. (the "General Partner"), itself acting as general partner of Triton Debt Opportunities S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of 7 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.821 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 29 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 141 of 19 January 2015,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner on 23 February, 25 February and 29 February 2016.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That the share capital of the Company is set at thirty-one thousand five hundred eighty nine euro and one euro cent (EUR 31,589.01), divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, fifty-eight thousand eight hundred and one (58,801) class C preferred shares and one hundred (100) class D preferred shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and fully paid up.

(ii) That pursuant to Article 7.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at nineteen million nine hundred ninety-nine thousand five hundred eighteen euro (EUR 19,999,518.-) divided into nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred (999,999,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, nine hundred ninety-eight million nine hundred fifty-one thousand eight hundred (998,951,800) class C preferred shares and one million (1,000,000) class D preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

(iii) That the Board of Managers of the General Partner, in three meetings held on 23 February, 25 February and 29 February 2016, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Association, had decided to (i) increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty euro (EUR 120.-) so as to raise it from its amount of thirty-one thousand five hundred eighty nine euro and one euro cent (EUR 31,589.01), to an amount of thirty-one thousand seven hundred nine euro and one euro cent (EUR 31,709.01) through the issuance of twelve thousand (12,000) new class C preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares, and (iii) accept the subscription and payment of such new class C preferred shares together with a share premium in the amount of three million eight hundred eighteen thousand four hundred fifty-six euro and ninety-five cent (EUR 3,818,456.95). The nominal value of the new class C preference shares and the share premium thereon have been fully paid-up and evidence of the payment has been submitted to the undersigned notary.

(iv) The twelve thousand (12,000) new class C preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each have been issued for a total amount of three million eight hundred eighteen thousand five hundred seventy-six euro and ninety-five cent (EUR 3,818,576.95) out of which an amount of one hundred twenty euro (EUR 120.-) has been allocated to the share capital of the Company and the remaining amount of three million eight hundred eighteen thousand four hundred fifty-six euro and ninety-five cent (EUR 3,818,456.95) to the share premium.

The aggregate amount of three million eight hundred eighteen thousand five hundred seventy-six euro and ninety-five cent (EUR 3,818,576.95) had been made available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

(v) That as a consequence of the above mentioned issue of shares the first and second paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation are therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand seven hundred nine euro and one euro cent (EUR 31,709.01) divided into:

(i) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders");

(ii) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders");



(iii) seventy thousand eight hundred one (70,801) class C preferred shares (the "Capital Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Capital Preferred Shares Shareholders"); and

(iv) one hundred (100) class D preferred shares (the "Income Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Income Preferred Shares Shareholders") and together with the Capital Preferred Shares Shareholder the "Preferred Shareholders";

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

(vi) That as a consequence of the above mentioned issue of shares the first paragraph of Article 7.1 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.** The authorized capital of the Company is set at nineteen million nine hundred ninety-nine thousand three hundred eighteen euro (EUR 19,999,318.-), divided into nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (999,999,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, nine hundred ninety-eight million nine hundred thirty-one thousand eight hundred (998,931,800) class C preferred shares and one million (1,000,000) class D preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de Triton Debt Opportunities Holding S.à r.l. ("l'Actionnaire Commandité"), agissant en qualité d'actionnaire commandité de Triton Debt Opportunities S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 355 du 7 février 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182.821 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 141 du 19 janvier 2016,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée en vertu de résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Actionnaire Commandité de la Société en date des 23 février, 25 février et 29 février 2016.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

(i) Que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et un centime (EUR 31.589.01), divisé en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, cinquante-huit mille huit cent et une (58.801) actions préférentielles de catégorie C et cent (100) actions préférentielles de catégorie D ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libérées.

(ii) Qu'en vertu de l'article 7.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent dix-huit euros (EUR 19.999.518.-), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.999.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante et un mille huit cents (998.951.800) actions préférentielles de catégorie C et un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

(iii) Que le Conseil de Gérance de l'Actionnaire Commandité de la Société, lors de la réunion des 23 février, 25 février et 29 septembre 2015, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt euros (EUR 120,-) afin de la porter de son montant de trente et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et un centime (EUR 31.589.01), à un montant de trente et un mille

sept cent neuf euros et un centime (EUR 31.709,01) par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles actions préférentielles nouvelles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des actions nouvelles, et (iii) d'accepter la souscription et la libération des ces nouvelles actions préférentielles de catégorie C ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent dix-huit mille quatre cent cinquante-six euros et quarante-vingt-quinze centimes (EUR 3,818,456.95). La valeur nominale des nouvelles actions préférentielles de catégorie C et la prime d'émission ont été entièrement libérées et la preuve de la libération a été apportée au notaire soussigné.

(iv) Les douze mille (12.000) nouvelles actions préférentielles de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune ont été émises pour un montant total de trois millions huit cent dix-huit mille cinq cent soixante-seize euros et quarante-vingt-quinze centimes (EUR 3,818,576.95), dont un montant de cent vingt euros (EUR 120,-) a été affecté au capital social de la Société et le solde, soit un montant de trois millions huit cent dix-huit mille quatre cent cinquante-six euros et quarante-vingt-quinze centimes (EUR 3,818,576.95) à la prime d'émission.

Le montant total de trois millions huit cent dix-huit mille cinq cent soixante-seize euros et quarante-vingt-quinze centimes (EUR 3,818,576.95) a été mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

(v) Qu'à la suite de l'émission d'actions susmentionnée, les premier et second paragraphes de l'article 5, des statuts sont modifiées en conséquence et seront désormais rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille sept cent neuf euros et un centime (EUR 31.709,01), divisé en:

(i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(ii) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»)

(iii) soixante-dix mille huit cent une (70.801) actions préférentielles de catégorie C (les «Actions Préférentielles de Capital»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'Actions Préférentielles de Capital») et

(iv) cent (100) actions préférentielles de catégorie D (les «Actions Préférentielles de Revenu»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'Actions Préférentielles de Revenu») et ensemble avec les Actionnaires d'Actions Préférentielles de Capital, les «Actionnaires de Préférence»;

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.»

(vi) Qu'à la suite de l'émission d'actions susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 7.1, des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 7. Capital autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Emis.**

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent dix-huit euros (EUR 19.999.318,-), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.999.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent trente et un mille huit cents (998,931,800) actions préférentielles de catégorie C et un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. Sonnenberg, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 mars 2016. GAC/2016/2138. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096461/169.

(160066245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**STREAM Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.619.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 09 février 2015*

LUDWIG & MALDENER Sàrl, Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 31, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-48.947 est nommée en tant que dépositaire des actions et parts au porteur.

Sennigerberg, le 09.02.2015.

Tobias Theis.

Référence de publication: 2016096443/13.

(160066135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Stryker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.153.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 Mars 2016, que Monsieur Harald Charbon, née le 11 Juillet 1969 à Verviers (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Limpens, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Avril 2016.

*Pour STRYKER LUXEMBOURG S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096445/17.

(160065868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Sunfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.424.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2016:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016096446/23.

(160066118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**T'Scheier SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.142.

*Extrait des décisions prises:*

1) L'assemblée prolonge les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Ehlange/Mess, le 19.04.2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2016096451/14.

(160066476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Tar Heel Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.008.

Par une Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2016, les 20.000 (vingt-mille) parts sociales de la Société, détenues jusqu'à lors par la société Family Dollar, Inc, une société constituée conformément aux lois de Caroline du Nord, ayant son siège social au CT Corporation System, 150 Fayetteville St. Raleigh, Caroline du Nord 27601, États-Unis d'Amérique, inscrite au Secretary of State of the State of North California, sous le numéro SOSID 0442678, ont été transférées comme suit, et ceci avec effet au 26 janvier 2016:

Family Dollar, Inc, prénommée, a transféré ses 20.000 (vingt-mille) parts sociales de la Société Tar Heel Trading International Sàrl à Five & Dime International Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.059.

Dès lors, suite à ce transfert, Five & Dime International Sàrl, prénommée, détient l'ensemble des 20.000 (vingt-mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096452/23.

(160066538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 162.382.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l.  
Référence de publication: 2016096767/20.  
(160067284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.385.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Dundee International (Luxembourg) Investments 5 S.à r.l.  
Référence de publication: 2016096768/20.  
(160067285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.422.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. German Bell est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. George Valentini est désormais la suivante: 30 Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l.  
Référence de publication: 2016096769/20.  
(160067373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**ECV Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 197.156.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016096811/11.

(160067286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Elevation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.525.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2016*

Il résulte du conseil d'administration de la société tenu en date du 22 février 2016, que:

- GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., RCS B109939 demeurant au 32, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été révoqué en tant que commissaire aux comptes de la société.

- C.W.I. Luxembourg S.A., RCS B118437, demeurant au 241, Route de Longwy à L-1941 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la société. Le mandat de C.W.I. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096814/16.

(160067073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 13.920.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 152.211.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Associé unique en date 31 décembre 2015:*

- La démission de Noel McCormack, gérant, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015.

- La nomination de Laure Paklos avec adresse 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, ne à Metz le 7 novembre 1976 comme gérant a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096825/15.

(160066881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**FFE Intellectual Property Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.938.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Les administrateurs de la société sont désormais domiciliés comme suit:

\* M. Clifford FRIEDMAN, administrateur de type A: 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

\* M. Guido FIENGA, administrateur de type A: 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

\* M. Bertrand MICHAUD, administrateur de type B: 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

\* M. Dominique CROCENZO, administrateur de type B: 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016096827/19.

(160066863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Galway I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.808.

Suivant le contrat de cession de parts du 14 septembre 2015, la société Antonine Asset Management LLP a cédé ses 30 parts sociales de classe E4 de la façon suivante:

- Elliott International, L.P.: 19,5 parts sociales de classe E4
- Wakefield Securities LLC: 10,5 parts sociales de classe E4

Luxembourg, le 22.4.2016.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Galway I S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096829/15.

(160067013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**GeniRise Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.886.

*Première résolution*

L'assemblée acte en date du 7 septembre 2015, le renouvellement du mandat du commissaire Compliance & Control, 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS Luxembourg 172.482.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016096830/14.

(160066878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016096831/11.

(160066877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Global Bond Series I, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.181.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016096832/13.

(160067173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Huffington Post Holding Maghreb Media Group & Cie*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016096862/11.

(160067200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Hefesto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 69.952.

Par décision du conseil d'administration tenu le 21 avril 2016, Madame Sarah BRAVETTI, née le 27 juillet 1979 à Villerupt, France, et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au conseil d'administration avec effet au 21 avril 2016 en remplacement de Monsieur Eric BREUILLE, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

*Pour: HEFESTO S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme

Référence de publication: 2016096864/16.

(160067162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Hellange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 110.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016096866/10.

(160067303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Highstreet V PropCo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Highstreet V PropCo II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 201.486.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of April.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HIGHSTREET V HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.455 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12<sup>th</sup> April 2016.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.



The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of HIGHSTREET V PropCo II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty five thousand Euro (EUR 35,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 12 November 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 200 dated 26 January 2016 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201.486 (the “Company”). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To change the name of the Company into “HIGHSTREET V PropCo V S.à r.l.”.
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into HIGHSTREET V PropCo V S.à r.l.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “HIGHSTREET V PropCo V S.à r.l.” (the Company).”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendsechszehn, am vierzehnten Tag des Monats April.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN,

HIGHSTREET V HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 201.455 (die „Alleingeschafterin“),

hier vertreten durch Maître Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 12. April 2016.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Alleingeschafterin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingeschafterin die alleinige Geschafterin der HIGHSTREET V PropCo II S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch den unterzeichneten Notar vom 12. November 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 200 vom 26. Januar 2016 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 201.486 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Alleingeschafterin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich an, von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

*Tagesordnung*

1. Änderung der Firmierung der Gesellschaft in „HIGHSTREET V PropCo V S.à r.l.“.
2. Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.
3. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

*Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, die Firmierung der Gesellschaft in HIGHSTREET V PropCo V S.à r.l. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Im Nachgang zu vorgehendem Beschluss hat die Alleingesellschafterin beschlossen, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um nunmehr wie folgt zu lauten:

„ **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „HIGHSTREET V PropCo V S.à r.l.“ (die Gesellschaft).“

*Kosten*

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.100.- (eintausend einhundert Euro).

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1/LAC/2016/12701. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 22. April 2016.

Référence de publication: 2016096867/101.

(160067209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Holgoun International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.478.

—

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096869/10.

(160066726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Holinger AG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 53.418.

—

*Zirkulationsbeschluss des Verwaltungsrates der HOLINGER AG, Ingenieurunternehmen mit Sitz in 4410 Liestal, Galmstrasse 4*

Der Verwaltungsrat der HOLINGER AG beschliesst:

Die Adresse der Niederlassung in Luxemburg ist wie folgt zu ändern:

Bisher: 5c, route du Vin, L-5450 Stadtbredimus

Neu: 91, route du Vin, L-5481 Wormeldange

Folgende Personen vertreten neu die Gesellschaft (Représentant(s) permanent(s)):

Name: SOLLFRANK

Vorname: Uwe

Geburtsdatum: 19.03.1956

Geburtsort: Bad Homburg

Geburtsland: Deutschland

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 01.01.2013

unbegrenzt

Mitglied der Geschäftsführung der HOLINGER AG, Gesamtfirma, Einzelunterschrift

Name: GLÄSENER

Vorname: Lutwin

Geburtsdatum: 07.11.1964

Geburtsort: Saarburg

Geburtsland: Deutschland

Adresse: 91, route du Vin, LU-5481 Wormeldange, Luxembourg

Bestellungsdatum: 01.01.2013

unbegrenzt

Geschäftsleiter der Zweigniederlassung mit Zeichnungsrecht zu zweien

Name: BRUNNER

Vorname: Richard

Geburtsdatum: 22.01.1962

Geburtsort: Basel

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 01.01.2013

unbegrenzt

Stv. Geschäftsleiter der Zweigniederlassung mit Zeichnungsrecht zu zweien

Name: ANDERSON

Vorname: Martin

Geburtsdatum: 16.11.1962

Geburtsort: Basel

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 01.01.2013

unbegrenzt

Stv. Geschäftsleiter der Zweigniederlassung mit Zeichnungsrecht zu zweien

Name: DAVID

Vorname: Albert

Geburtsdatum: 26.08.1961

Geburtsort: Luxembourg

Geburtsland: Luxembourg

Adresse: 91, route du Vin, LU-5481 Wormeldange, Luxembourg

Bestellungsdatum: 16.03.2016

unbegrenzt

Stv. Geschäftsleiter der Zweigniederlassung mit Zeichnungsrecht zu zweien

Folgende Personen sind im Verwaltungsrat vertreten:

Name: SOLLFRANK

Vorname: Uwe

Geburtsdatum: 19.03.1956

Geburtsort: Bad Homburg

Geburtsland: Deutschland

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 26.01.2016

unbegrenzt

Verwaltungsrat Präsident

Name: MEYER

Vorname: Jürg

Geburtsdatum: 10.02.1955

Geburtsort: Luzern

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 26.01.2016

unbegrenzt

Verwaltungsrat Vizepräsident

Name: BÉLAZ

Vorname: Charles

Geburtsdatum: 17.09.1953

Geburtsort: Rolle

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 26.01.2016

unbegrenzt

Verwaltungsrat Mitglied

Name: LAVANCHY

Vorname: Daniel

Geburtsdatum: 07.02.1953

Geburtsort: Genf

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 26.01.2016

unbegrenzt

Verwaltungsrat Mitglied

Name: FLEURY

Vorname: Pascal

Geburtsdatum: 17.06.1954

Geburtsort: Bern

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 01.01.2013

unbegrenzt

Verwaltungsrat Mitglied

Name: KÜNZLER

Vorname: Stephan

Geburtsdatum: 27.03.1966

Geburtsort: Luzern

Geburtsland: Schweiz

Adresse: Galmsstrasse 4, CH-4410 Liestal, Schweiz

Bestellungsdatum: 01.01.2013

unbegrenzt

Verwaltungsrat

Mitglied

Liestal, den 16. März 2016.

HOLINGER AG

Uwe Sollfrank / Pascal Fleury / Jürg Meyer / Stephan Künzler / Daniel Lavanchy / Charles Bélaz  
Präsident des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Vizepräsident des Verwaltungsrates /  
Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2016096870/120.

(160067151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Kobo Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.247.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Rakuten Kobo Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 135 Liberty Street Suite 101 Toronto, ON M6K 1A7, Canada, registered with the Company Register of the Province of Ontario, Canada under number 1866127 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that he currently holds all the shares of Kobo Europe S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of the 05 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 989 of the 17 April 2012, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 167247. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by an extraordinary general meeting of the shareholders dated 25 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1170 of the 08 May 2014.

The appearing party, represented as indicated above, further declares that the agenda on which resolutions are to be passed is as follows:

*Agenda*

1. Waiver of convening notice;
2. Amendment of the articles to create the possibility to have a sole director when the share capital is held by a sole shareholder;
3. Amendment of Article 11 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a sole director or a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholder(s). If the Company has several shareholders, it must be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

Where the term "sole director" is not mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of directors" is to be construed as a reference to the "sole director".

The director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six (6) years. The director(s) shall hold office until his/their successor(s) is/are elected. The director(s) may be re-elected.

The director(s) is/are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

The Director(s) may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director, because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by appointing a director until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Even after the end of their/its term of office, the director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest."

4. Amendment of Article 12 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** If the Company has only one director, the latter will exercise the powers granted by the Law to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors five (5) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be concluded from time to time, decisions of the board of directors shall be taken by a majority of two third of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

5. Removal of Adrian DIACONU as director of the Company and granting him discharge for his duties as director of the Company until the end of his mandate;

6. Removal of Sébastien THIÉBAULT as director of the Company and granting him discharge for his duties as director of the Company until the end of his mandate;

7. Acknowledgement of resignation of Michael TAMBLYN as director of the Company and granting him discharge for his duties as director of the Company until the end of his mandate;

8. Appointment of Toshihiko OTSUKA as Director of the Company for a period of 6 years;

9. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder of the Company being represented, it waived the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of incorporation to create the possibility to appoint a sole director (the "Director") when the share capital of the Company is held by a sole shareholder.

#### *Third resolution*

In order to implement the second resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 11 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 11.** If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a sole director or a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholder(s). If the Company has several shareholders, it must be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

Where the term "sole director" is not mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of directors" is to be construed as a reference to the "sole director".

The director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six (6) years. The director(s) shall hold office until his/their successor(s) is/are elected. The director(s) may be re-elected.

The director(s) is/are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

The Director(s) may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director, because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by appointing a director until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Even after the end of their/its term of office, the director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest."

#### *Fourth resolution*

In order to implement the second resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 12 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 12.** If the Company has only one director, the latter will exercise the powers granted by the Law to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors five (5) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be concluded from time to time, decisions of the board of directors shall be taken by a majority of two third of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to remove Adrian DIACONU, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, as director of the Company with immediate effect. The Sole Shareholder further resolves to grant discharge (quitus) to Adrian DIACONU for the performance of its duties as director, provided however that confirmation of such discharge is so resolved by the Sole Shareholder when approving the annual accounts for the relevant financial periods.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to remove Sébastien THIÉBAULT, with professional address at 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg as director of the Company with immediate effect. The Sole Shareholder further resolves to grant discharge (quitus) to Sébastien THIÉBAULT for the performance of its duties as director, provided however that confirmation of such discharge is so resolved by the Sole Shareholder when approving the annual accounts for the relevant financial periods.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve, to the extent necessary, the resignation of Michael TAMBLYN, with professional address at 282 Wright Avenue, CDN - M6R 1L5 Toronto au Canada as director of the Company with immediate effect. The Sole Shareholder further resolves to grant discharge (quitus) to Michael TAMBLYN

for the performance of its duties as director, provided however that confirmation of such discharge is so resolved by the Sole Shareholder when approving the annual accounts for the relevant financial periods.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the appointment of Toshihiko OTSUKA, born on 28 September 1965, in Tachikawa-shi, Tokyo-to, Japan, with professional address at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg as Director of the Company with immediate effect. The Director is appointed for a period of six (6) years.

There being no further items on the agenda, this extraordinary Sole Shareholder's decision was thereupon closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quinzième du mois de mars,

Par devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Rakuten Kobo Inc., une société établie et régie par les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 135 Liberty Street Suite 101 Toronto, ON M6K 1A7, Canada, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de la Province d'Ontario, Canada, sous le numéro 1866127 ("l'Actionnaire Unique");

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Péange, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il détient actuellement toutes les actions émises par Kobo Europe S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 989 du 17 avril 2012, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167247 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 novembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1170 le 8 mai 2014.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare ensuite que l'agenda comprenant les résolutions à adopter est le suivant:

1. Renonciation à la convocation;
2. Modification des statuts afin de créer la possibilité d'avoir un administrateur unique lorsque le capital social est détenu par un actionnaire unique;
3. Modification de l'article 11 des statuts de la Société qui stipulera désormais:

" **Art. 11.** Si la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un administrateur unique ou un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne devra/devront pas être actionnaire(s). Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne devront pas être actionnaires.

Lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas mentionné dans ces statuts, la référence au "conseil d'administration" doit s'entendre comme une référence à l'"administrateur unique".

L'/Les administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six (6) ans. L'/Les administrateur(s) occupe(nt) son/leur poste jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soi(en)t élu(s). L'/Les administrateur(s) peu(ven)t être réélu(s).

L'/Les administrateur(s) est/sont élu(s) par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

L'/Les administrateur(s) peu(ven)t être révoqué(s) avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être palliée sur une base temporaire en nommant un administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, en observant les dispositions de la loi.



Même après la cessation de ses/leurs fonctions, l'/les administrateur(s) sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée par une disposition légale ou dans l'intérêt public."

4. Modification de l'article 12 des statuts de la Société qui stipulera désormais:

" **Art. 12.** Si la Société a un administrateur unique, celui-ci exercera les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné aux administrateurs cinq (5) jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis. Cette convocation peut être omise en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax, ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit ou par fax ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Sous réserve des stipulations de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre, les décisions du conseil d'administration doivent être prises par une majorité des deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. En cas d'égalité, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution."

5. Révocation de Adrian DIACONU en qualité d'administrateur de la Société et octroi de la décharge pour ses obligations en qualité d'administrateur de la Société jusqu'au terme de son mandat;

6. Révocation de Sébastien THIÉBAULT en qualité d'administrateur de la Société et octroi de la décharge pour ses obligations en qualité d'administrateur de la Société jusqu'au terme de son mandat;

7. Prise d'acte de la démission de Michael TAMBLYN de son poste d'administrateur de la Société et octroi de la décharge pour ses obligations en qualité d'administrateur de la Société jusqu'au terme de son mandat;

8. Nomination de Toshihiko OTSUKA en qualité d'Administrateur de la Société pour une période de 6 années;

9. Divers.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société étant représenté, il renonce aux exigences de convocation écrite, l'Actionnaire Unique se considérant valablement convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'agenda qui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier les statuts de la Société afin de créer la possibilité de nommer un administrateur unique (l'"Administrateur") lorsque le capital est détenu par un actionnaire unique.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre en oeuvre la deuxième résolution, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui stipulera désormais:

" **Art. 11.** Si la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un administrateur unique ou un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne devra/devront pas être actionnaire(s). Si la Société

est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne devront pas être actionnaires.

Lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas mentionné dans ces statuts, la référence au "conseil d'administration" doit s'entendre comme une référence à l'"administrateur unique".

L'/Les administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six (6) ans. L'/Les administrateur(s) occupe(nt) son/leur poste jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soi(en)t élu(s). L'/Les administrateur(s) peu(ven)t être réélu(s).

L'/Les administrateur(s) est/sont élu(s) par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

L'/Les administrateur(s) peu(ven)t être révoqué(s) avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être palliée sur une base temporaire en nommant un administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, en observant les dispositions de la loi.

Même après la cessation de ses/leurs fonctions, l'/les administrateur(s) sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée par une disposition légale ou dans l'intérêt public."

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre en oeuvre la deuxième résolution, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui stipulera désormais:

" **Art. 12.** Si la Société a un administrateur unique, celui-ci exercera les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné aux administrateurs cinq (5) jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis. Cette convocation peut être omise en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax, ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit ou par fax ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Sous réserve des stipulations de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre, les décisions du conseil d'administration doivent être prises par une majorité des deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. En cas d'égalité, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution."

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de révoquer Adrian DIACONU, résidant professionnellement 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat. L'Actionnaire Unique a en outre décidé d'octroyer décharge (quitus) à Adrian DIACONU pour l'exécution de ses obligations en qualité d'administrateur de la Société, à la condition toutefois que la confirmation d'une telle décharge soit décidée par l'Actionnaire Unique lors de l'approbation des comptes annuels pour les périodes financières concernées.

*Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de révoquer Sébastien THIÉBAULT, résidant professionnellement 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat. L'Actionnaire Unique a en outre décidé d'octroyer décharge (quitus) à Sébastien THIÉBAULT pour l'exécution de ses obligations en qualité d'administrateur de la Société, à la condition toutefois que la confirmation d'une telle décharge soit décidée par l'Actionnaire Unique lors de l'approbation des comptes annuels pour les périodes financières concernées.

*Septième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de prendre acte et d'approuver, dans la mesure nécessaire, la démission de Michael TAMBLYN, résidant professionnellement 282 Wright Avenue, CDN - M6R 1L5 Toronto, Canada de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat. L'Actionnaire Unique a en outre décidé d'octroyer décharge (quitus) à Michael TAMBLYN pour l'exécution de ses obligations en qualité d'administrateur de la Société, à la condition toutefois que la confirmation d'une telle décharge soit décidée par l'Actionnaire Unique lors de l'approbation des comptes annuels pour les périodes financières concernées.

*Huitième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la nomination de Toshihiko OTSUKA né le 28 septembre 1965 à Tachikawashi, Tokyo-to, Japon, résidant professionnellement 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société avec effet immédiat. L'Administrateur sera nommé pour une période de six (6) années.

Les sujets prévus à l'agenda ayant été épuisés, la présente décision extraordinaire de l'Actionnaire Unique est close.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016091416/351.

(160060178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

**Optime Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 205.073.

---

**STATUTES**

In the year two thousand sixteen, on the first day of March,

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Laminar Business SA, a public limited liability company organized and incorporated under the laws of Spain, with registered office at 28055 Madrid, Calle Camino del Olivar, n.º 2-B, 4º D, Madrid, Spain, registered with the local Registrar of Companies under number B 98702475,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 29, 2016 in Madrid.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name Optime Investment S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares, if applicable within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by an A manager and a B manager acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or by electronic means legally deemed equivalent to the original.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties, (i) for the day-to-day management and for each act or transaction up to an aggregate amount of ten thousand euro (EUR 10,000) or its foreign currency equivalent by the sole signature of any manager of the Company, or (ii) in all matters and without limitation, by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or, (iii) as the case may be, by the single or joint signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or by electronic means legally deemed equivalent to the original.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. General provision

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Laminar Business SA, prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 12,500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- *A Manager:*

- Mr. Carlos Javier CUTILLAS CORDON, with Spanish nationality, born on 13 January 1955 in the city of Autol (Rioja, Spain), with professional address at 28055 Madrid, Calle Camino del Olivar, n.º 2-B, 4º D, Madrid (Spain);

- *B Managers:*

- Mr. Peter Lourents van OPSTAL, with Dutch nationality, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht (the Netherlands), with professional address at 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg; and

- Mr. Pieter Adriaan Cornelis Simon van NUGTEREN, with Dutch nationality, born on 19 April 1966 in Meppel (the Netherlands), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**The french translation follows:**

L'an deux mil seize, le premier jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Laminar Business SA, une société anonyme constituée et régie en vertu des lois espagnoles, ayant son siège social à 28055 Madrid, Calle Camino del Olivar, n.º 2-B, 4º D, Madrid, Espagne, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés local sous le numéro B 98702475,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2016 à Madrid.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Optime Investment S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance

de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ou de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et créer des sûretés en faveur de tiers afin de sécuriser ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer toute sûreté tout ou partie de ses actifs. Afin d'éviter tout doute, la Société ne pourra exercer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales, le cas échéant dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés. Les gérants seront nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.



7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associé (s) ou non, par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pour autant qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé ces résolutions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie ou par voie électronique légalement considérée comme équivalent à l'original.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière et pour tout acte ou transaction jusqu'à un montant total de dix mille euros (EUR 10.000) ou son équivalent en devise étrangère par la seule signature de tout gérant, ou (ii) dans toute autre circonstance et sans limitation, par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B de la Société, ou, (iii) le cas échéant, par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie ou par voie électronique légalement considérée comme équivalent à l'original.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) il est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

### *Souscription - Libération*

Par conséquent, Laminar Business SA, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 12.500 parts sociales par apport en numéraire, de sorte que la somme d'EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérant de classe A:*

- M. Carlos Javier CUTILLAS CORDON, de nationalité espagnole, né le 13 janvier 1955 à Autol (Rioja), Espagne, résidant professionnellement à 28055 Madrid, Calle Camino del Olivar, n.º 2-B, 4º D, Madrid, Espagne;

*- Gérants de classe B:*

- M. Peter Lourents van OPSTAL, de nationalité néerlandaise, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht (Pays-Bas), résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Pieter Adriaan Cornelis Simon van NUGTEREN, de nationalité néerlandaise, né le 19 avril 1966 à Meppel (Pays-Bas), résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7806. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016087921/416.

(160056001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

**H.I.G. Luxembourg Holdings 68 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.694.

En date du 13 avril 2016, l'associé unique BOF II Realty Holdings LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, États-Unis, a cédé la totalité de ses 13.000 parts sociales à H.I.G. Investment Fund I S.à. r.l. SICAV-SIF, agissant pour le compte de son compartiment de fonds de H.I.G. Reality Fund Italy, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est H.I.G. Investment Fund I S.à. r.l. SICAV-SIF, agissant pour le compte de son compartiment de fonds de H.I.G. Reality Fund Italy, précité, avec 13.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094556/16.

(160064669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.935,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of March, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kerta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 169.561 and having a share capital of forty-three thousand eight hundred thirty-five Euro (EUR 43,835.-) (the Company).

The Company was incorporated on June 13, 2012, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 16, 2012, number 1782.

The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on December 21, 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

There appeared:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 174.009 and having a share capital of one million three hundred seventeen thousand seven hundred ninety-one Euro and eleven cents (EUR 1,317,791.11) (Terranum Corporate Properties); and

2) Gloria Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 177.412 and having a share capital of twelve thousand five hundred thirty Euro (EUR 12,530.-) (Gloria Holdings);

(the parties referred to above are hereinafter collectively referred to as the Shareholders),

both here represented by Mr. Chris Oberhag, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on March 16, 2016.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of thirty-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 36,799,970.01) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand eight hundred thirty-five Euro (EUR 43,835.-), represented by one million three hundred fourteen thousand nine hundred ninety-five (1,314,995) ordinary shares and three million sixty-eight thousand five hundred five (3,068,505) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 43,935.-), by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in cash.

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First Resolution:*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second Resolution:*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of thirty-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 36,799,970.01) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand eight hundred thirty-five Euro (EUR 43,835.-), represented by one million three hundred fourteen thousand nine hundred ninety-five (1,314,995) ordinary shares and three million sixty-eight thousand five hundred five (3,068,505) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 43,935.-), by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

*Third Resolution:*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

*Subscriptions - Payments*

1) Terranum Corporate Properties, prenamed, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares of the Company and fully pays up such new ordinary shares by a payment in cash in an amount of thirty-six million eight hundred thousand Euro (EUR 36,800,000.-) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-nine Euro and ninety-nine cents (EUR 29.99) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of thirty-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 36,799,970.01) to the Ordinary Share Premium Account.

2) Gloria Holdings, prenamed, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of seventy Euro and one cent (EUR 70.01) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of thirty-six million eight hundred thousand seventy Euro and one cent (EUR 36,800,070.01) was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

*Fourth Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at forty-three thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 43,935.-), represented by:

(i) one million three hundred seventeen thousand nine hundred ninety-four (1,317,994) ordinary shares (Ordinary Shares); and

(ii) three million seventy-five thousand five hundred six (3,075,506) class B shares (Class B Shares);

each of the Ordinary Shares and the Class B Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share and Shares shall mean the shares in every Class of Shares.”

*Fifth Resolution:*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de mars,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kerta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163

Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 169.561 et ayant un capital social de quarante-trois mille huit cent trente-cinq euros (EUR 43.835,-) (la Société).

La Société a été constituée le 13 juin 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 1782 du 16 juillet 2012.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2015 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C.

Ont comparu:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 174.009 et ayant un capital social d'un million trois cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-onze euros et onze centimes (EUR 1.317.791,11) (Terranum Corporate Properties); et

2) Gloria Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 177.412 et ayant un capital social de douze mille cinq cent trente euros (EUR 12.530,-) (Gloria Holdings);

(les parties mentionnées ci-dessus seront ci-après désignées collectivement comme les Associés),

toutes deux ici représentées par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 16 mars 2016.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 36.799.970,01) qui sera affectée au Compte de Prime d'Émission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille huit cent trente-cinq euros (EUR 43.835,-), représenté par un million trois cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.314.995) parts sociales ordinaires et trois millions soixante-huit mille cinq cent cinq (3.068.505) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 43.935,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

3. Souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première Résolution:*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième Résolution:*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 36.799.970,01) qui sera affectée au Compte de Prime d'Émission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille huit cent trente-cinq euros (EUR 43.835,-), représenté par un million trois cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.314.995) parts sociales ordinaires et trois millions soixante-huit mille cinq cent cinq (3.068.505) parts sociales de classe B de la

Société, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 43.935,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

*Troisième Résolution:*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscriptions - Libérations*

1) Terranum Corporate Properties, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes qu'elle souscrit à deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de trente-six millions huit cents mille euros (EUR 36.800.000,-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 29,99) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de trente-six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 36.799.970,01) au Compte de Prime d'Émission Ordinaire.

2) Gloria Holdings, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes qu'elle souscrit à sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de soixante-dix euros et un centime (EUR 70,01) qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de trente-six millions huit cent mille soixante-dix euros et un centime (EUR 36.800.070,01) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

*Quatrième Résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 43.935,-), représenté par:

(i) un million trois cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (1.317.994) parts sociales ordinaires (Parts Sociales Ordinaires); et

(ii) trois millions soixante-quinze mille cinq cent six (3.075.506) parts sociales de classe B (Parts Sociales de Classe B); chacune des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales de Classe B étant sous forme nominative et désignée, respectivement, comme une Classe de Parts Sociales et, ensemble, comme les Classes de Parts Sociales. Une part sociale d'une Classe de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale et les Parts Sociales désignent les parts sociales de toute Classe de Parts Sociales.»

*Cinquième Résolution:*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 mars 2016. GAC/2016/2354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091412/239.

(160060410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

---

**Société Civile Immobilière Sauerberg I, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg E 2.243.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'acte de donation du 26 février 2010.*

Il résulte du procès-verbal de l'acte de donation du 26 février 2010, documenté Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010, LAC / 2010 / 9693 que:

Madame Diane MEYER, en sa qualité d'associé, a fait irrévocablement donation de ses 400,75 parts sociales qu'elle détenait dans la société civile immobilière Sauerberg I à chacune de ses deux filles, savoir:

- Madame Iro LASKARI, née à Athènes (Grèce) le 15 juin 1977, demeurant à GR-15669 Papagou, 32, rue Lemessou et

- Madame Anna LASKARI, née à Holargos (Grèce) le 18 mai 1979, demeurant à GR-10433 Athènes, 15, rue Averof.

Les associés de la société civile immobilière Sauerberg I seront désormais comme suit:

- Madame Christiane TONNAR-MEYER,

- Madame Iro LASKARI,

- Madame Anna LASKARI,

- Madame Rita MEYER,

- Monsieur Charles MEYER,

- Monsieur François MEYER,

- Madame Nina GRETSCH,

- Monsieur Max MEYER.

- Madame Fanny SCHMITZ,

- Monsieur Frank MEYER,

- Madame Claudie CALAME-MEYER,

- Madame Alexandra Gabrielle Josée TURK et

- Madame Roxane Sarah TURK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096427/31.

(160066038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---